

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT – Eaux usées** : avenant n°1 à la convention pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques de la commune de Ternay à la station d'épuration de Chasse sur Rhône

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Pa délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a validé la convention pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques de la commune de Ternay à la station d'épuration de Chasse sur Rhône.

Cette convention a été mise en place suite à la dissolution du SISEC en charge de la gestion de la station d'épuration de Chasse sur Rhône. Cette convention fixe les modalités techniques, juridiques et financières du transit et du traitement des eaux usées de la commune de Ternay.

Or, il s'avère que les modalités de remboursement prévues au titre de l'article 7 de la convention ne correspondent pas au rythme de reversement des redevances assainissement à la commune de Ternay par son délégataire. Il est donc proposé de modifier les dates de facturation de la commune de Ternay par Vienne Condrieu Agglomération.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1331-10 du Code de la Santé,

VU la délibération du Conseil communautaire n°18-417 du 18 décembre 2018 approuvant la convention pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques de la commune de Ternay à la station d'épuration de Chasse sur Rhône,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 modifiant la convention avec la commune de Ternay pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques à la station d'épuration de Chasse sur Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération

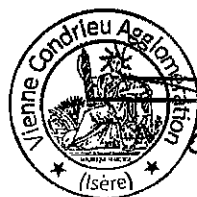
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019

et a été publiée le 12 NOV. 2019



pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Thierry KOVACS